

# REGLEMENT DES COURSES DU TRAIL DU CHATEAU DE VERNEUIL

du 12 Mai 2019

## Article I : RESPECT DU REGLEMENT ET DROIT A L'IMAGE

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, il s'engage à en accepter et respecter toutes les clauses.

Tout participant (ou son représentant légal dans le cas de mineur) accepte que son image ou celle de son enfant soit utilisée dans les diverses communications de la manifestation 2019 et les manifestations antérieures et futures.

## Article II : DENOMINATION

La manifestation « **Trail du château de Verneuil** » est un ensemble de 5 courses pédestres co-organisées par l'association TEAM DU CHATEAU DE VERNEUIL, la MUNICIPALITE de Verneuil-en-Halatte ainsi que de la participation des associations dénommées « Comité des Fêtes » et « Office de Services et d'Informations ». Elle se compose des épreuves suivantes : INITIATION A L'ENDURANCE - 1 500 m - Trail 5 km - Trail 15 km - Trail 30 km.

Cet événement a lieu le dimanche 12 mai 2019 à Verneuil en Halatte.

## Article III : DESCRIPTION DES PARCOURS

Le lieu de DEPART et d'ARRIVEE des 5 courses se situe **PLACE PIEGARO** et **PLACE DE L'EGLISE** au centre du village de Verneuil-en-Halatte :

- **Trail de 30 km** : une grande boucle en forêt d'Halatte avec passage aux vestiges du château ;
- **Trail de 15 km** : une boucle en forêt d'Halatte avec passage aux vestiges du château ;
- **Trail de 5 km** : une boucle dans le parc du château avec passage aux vestiges du château ;
- **1 500 m** : 1 boucle dans les rues du village réservée aux benjamins et poussins ;
- **INITIATION** : 1 boucle réservée aux enfants de 7 à 9 ans dans les rues du village. Dans un but pédagogique, les enfants participant à cette initiation à l'endurance d'une durée de 4 à 8 minutes sont encadrés par des adultes qui maîtrisent leur cadence sur les 2/3 du parcours.

## Article IV : PARTICIPANTS

Les épreuves sont ouvertes à tous, adultes hommes et femmes (licenciés ou non), aux personnes à mobilité réduite (boucle de 1 500m) ainsi qu'aux enfants filles et garçons en fonction du tableau ci-dessous :

Parcours	Participants	Âges
Trail 30 km	Espoirs à Masters	Né(e)s en 1999 et avant
Trail 15 km	Cadets à Masters	Né(e)s en 2003 et avant
Trail 5 km	Minimes à Masters	Né(e)s en 2005 et avant et personnes à mobilité réduite
1 500 m	Poussins et Benjamins	Né(e)s de 2006 à 2009
800 m initiation à l'endurance	Enfants	Né(e)s de 2010 à 2012

(Les catégories se déterminent en fonction de l'âge atteint au cours de l'année civile N et prennent effet au 1er novembre de l'année N-1)

## Article V : HORAIRES

Trail 30 km : départ 9h  
Trail 5 km : départ 9h30  
Trail 15 km : départ 10h  
1500m : départ 10h15  
Initiation : départ 10h30

## Article VI : INSCRIPTIONS

### Plusieurs possibilités :

- Inscription « en ligne » sur le site [www.trailduchateauverneuil.com](http://www.trailduchateauverneuil.com) via [ONSINSCRIT.COM](http://ONSINSCRIT.COM) (paiement sécurisé par CB) ;
- Bulletin inscription à télécharger sur le site [www.trailduchateauverneuil.com](http://www.trailduchateauverneuil.com) ou à retirer à :
  - o L'Office de Services et d'Informations de Verneuil-en-Halatte ;
  - o Verneuil Services de Verneuil-en-Halatte ;

Les règlements par chèque doivent être libellés à l'ordre de **TEAM DU CHATEAU DE VERNEUIL**.

Les bulletins « papier » dûment renseignés doivent être remis ou envoyés à l'Office de Services et d'Informations accompagnés des justificatifs (voir article IX) **3 rue Victor Hugo 60550 Verneuil-en-Halatte.**

Pour les inscriptions « en ligne », le participant doit joindre en pièce jointe une copie de sa licence ou de son certificat médical ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Ces documents sont téléchargeables sur le site.

**ATTENTION** : toute inscription, pour être valide, doit être accompagnée des justificatifs et réglée (Chèque à l'ordre de **TEAM DU CHATEAU DE VERNEUIL**, espèces, carte bancaire. Aucun remboursement possible en cas de non présentation du justificatif).

**Dates limites : 6 mai 2019 (date de réception) par courrier - 5 mai 2019 minuit par internet**

## Article VII : TARIFS

Les droits d'inscription sont fixés de la façon suivante :

- Trail 30 km : 16 €
  - Trail 15 km : 12 €
  - Trail 5 km : 6 € (gratuité pour les minimes s'inscrivant sur ce trail)
  - 1,5 km et Initiation gratuit
- Groupes de **12** coureurs et plus (s'inscrivant sur les courses trails) **20% de réduction**

**ATTENTION** : Dans le souci d'accueillir les participants dans de bonnes conditions (convivialité, disponibilité) et de garantir leur sécurité le nombre d'inscriptions sur l'ensemble des courses trail est **limité à 1200**.

### Article VIII : DOSSARDS

Ils sont à retirer à la salle des fêtes **Place de Piegaro à Verneuil en Halatte** :

- Le samedi 11 mai 2019 de 14h à 18h
- Le dimanche 12 mai 2019 à partir de 7h30

Equipés d'une puce électronique (sauf pour la course INITIATION), ils permettent d'enregistrer le passage du concurrent et de déterminer le classement général de chaque épreuve ainsi que les classements par catégorie.

Le dossard doit être porté lisiblement sur la poitrine et maintenu par 4 épingles.

En cas d'abandon, il est **IMPERATIF** que le concurrent ne passe pas sous l'arche du chronométreur, au risque de perturber le classement des autres participants.

Chaque participant ayant fini ou abandonné la course, doit restituer son dossard à l'arrivée.

**Rappel important** : L'engagement est strictement personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la course. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident provoqué ou subi par toute personne ne respectant pas ces règles.

### Article IX : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute participation à l'une des courses de la manifestation est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

- **D'une licence en cours de validité et complété par un médecin** à la date de la manifestation pour les concurrent(e)s licencié(e)s.  
Cette licence peut être délivrée :
  - Par la FFA : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass'Running ;
  - Par une autre fédération agréée : dans ce cas, doit apparaître sur la licence la mention de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme **en compétition** ou de la course à pied **en compétition** ;

OU

- D'un **certificat médical de moins d'un an** à la date de la manifestation de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme **en compétition** ou de la course à pied **en compétition**

Pour les enfants inscrits en INITIATION, ce certificat médical n'est pas obligatoire mais vivement conseillé

**ATTENTION : Depuis le 1<sup>er</sup> Novembre 2018, les licenciés FFCO (Course d'orientation), FFTRI (triathlon) ou FFPM (pentathlon moderne) doivent présenter un certificat médical**

- Cas particulier des **mineurs** :  
Présentation obligatoire d'une autorisation parentale prévue sur le bulletin d'inscription ou document type à télécharger sur le site. La ou les personnes inscrivant un participant mineur certifient posséder l'autorité parentale légale l'autorisant à procéder à cette inscription.

**IMPORTANT : la mention « en compétition » sur le certificat médical est OBLIGATOIRE**

Les justificatifs présentés : copie de licence ou copie de certificat médical et/ou autorisation parentale sont conservées par l'organisateur.

Les **participants étrangers** même licenciés sont tenus de présenter un certificat médical.

### **Article X : RAVITAILLEMENT**

Des ravitaillements composés de boissons et d'aliments sucrés et salés (fruits, gâteaux, etc ...) sont proposés aux participants sur les parcours des trails (sauf 5 km) et un ravitaillement / buffet à l'arrivée pour tous les coureurs.

### **Article XI : SECURITE ET CIRCULATION**

La circulation automobile est interrompue ou régulée pendant la durée des courses sur tous les parcours empruntés par les coureurs.

Les parcours sont sécurisés par la présence de commissaires bénévoles aux endroits stratégiques. Les concurrents s'engagent à les respecter et à suivre impérativement leurs instructions.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou à moteur sont interdits sur les parcours (à l'exception des organisateurs et du service de sécurité).

### **Article XII : RESPONSABILITE, ASSURANCE, ASSISTANCE**

Conformément aux textes, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant leur propre responsabilité civile ainsi que celle des participants et celle des commissaires bénévoles.

Les licencié(e)s bénéficient de l'assurance couvrant les dommages corporels liée à leur licence.

**Il incombe aux autres participants de souscrire personnellement une assurance couvrant les dommages corporels.**

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident provoqué par une situation de non-**respect** des clauses du présent règlement (exemple : fausse déclaration).

Le service médical présent sur les parcours peut décider à tout moment la mise hors course d'un(e) participant(e).

Les secours sont assurés par un médecin, par un poste de secours stationné sur la place de l'Eglise et par un poste de secours en forêt sur le parcours des trails, durant toutes les épreuves.

Les parents d'enfants mineurs acceptent que leur enfant soit pris en charge par l'équipe médical présente le jour de la manifestation.

### Article XIII : CLASSEMENTS ET RECOMPENSES

Chaque course (sauf INITIATION) fait l'objet d'un classement général ainsi que d'un classement par catégorie. Ce classement est affiché sur un écran « en temps réel » dès le passage du concurrent sur la ligne d'arrivée.

- Tous les participants reçoivent un cadeau ;
- Tous les enfants sont récompensés par une médaille et quelques lots (livres, jeux, etc ...) ;
- Les 3 premiers (et 3 premières) de chaque course et le premier (et la première) de chaque catégorie reçoivent une récompense.
- Les résultats en tableau sont affichés le jour même sur Le village de course et consultables sur le site internet de l'événement dès le lendemain de la manifestation (voire le soir même).

### Article XIV : MODIFICATIONS / ANNULATION

En cas de mauvais temps, d'interdiction administrative ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve. **Aucun remboursement ne sera alors effectué.**

### Article XV : PARTICIPATION DES ATHLETES HANDISPORTS

En raison de la difficulté du parcours, les athlètes en fauteuil roulant ne sont pas acceptés sur les courses hormis le 800 m.

Conformément à la réglementation en vigueur **le port du casque et gants sont obligatoires**

---

### REGLES SUPPLEMENTAIRES SPECIFIQUES AUX TRAILS

#### Spécificité des parcours :

Chemins forestiers très pentus (montées et descentes) à certains endroits pouvant être très glissants en fonction des conditions météorologiques.

Attention : chaque concurrent s'engage à emprunter **EXCLUSIVEMENT** le parcours balisé par l'organisation et s'interdit donc de « couper ». Des points intermédiaires de contrôle sont prévus pour éviter cette éventualité.

### Conditions de course :

**Semi autosuffisance**, ravitaillement prévu par l'organisateur (solide et liquide) à mi-course environ et à l'arrivée.

Un point de contrôle placé sur le parcours ;

### Barrière horaire :

- **Trail 30 km** : heure limite de passage au 2eme ravitaillement : 11h45 soit 2h45 après le départ, ce qui donne une vitesse de course moyenne de 6,98 km/h
- **Trail 15 km** : heure limite de passage au ravitaillement : 11h15 soit 1h15 après le départ, ce qui donne une vitesse de course moyenne de 6,16 km/h

Cette limite est mise en place pour pouvoir terminer la manifestation dans un délai raisonnable. Passé ce délai, le coureur sera déclaré hors-course et ne pourra donc plus participer au classement. Il ne pourra être autorisé à poursuivre la compétition au-delà de cet horaire précis (tolérance zéro) et sera donc déclaré hors course et pris en charge par les organisateurs pour son retour au village de course.

Nous vous conseillons donc de gérer votre course avec une certaine marge pour tenir compte de ce point de règlement et terminer dans de bonnes conditions.

### Sécurité routière :

Absence de circulation automobile sur les très courts tronçons routiers, intersections protégées par des commissaires bénévoles ;

### Ouverture/Fermeture du parcours :

Pas de véhicule à moteur (hormis les secours) sur le parcours. Pas de dispositif prévu pour l'ouverture des courses. En revanche, une équipe de vététistes et de cavaliers ferme les parcours et s'assure qu'aucun concurrent ne reste seul sur le parcours. Ces deux équipes sont en liaison directe avec le PC sécurité permettant ainsi une intervention éventuelle rapide des secours.

Des commissaires bénévoles sont présents aux points stratégiques du parcours également en liaison avec le PC sécurité.

### Respect de l'environnement :

Chaque concurrent s'engage à respecter la propreté des lieux dans lesquels il évolue. Jeter des déchets sur le sol est strictement interdit excepté dans une zone matérialisée proche du lieu de ravitaillement.

### Carte :

Une carte détaillée de chaque parcours est affichée sur le lieu du départ. Chaque concurrent peut y lire :

- Lieux de départ et d'arrivée ;
- Points de ravitaillement ;

- Emplacements des postes de secours ;
- Emplacements des commissaires bénévoles ;

### Balisage du parcours :

Un balisage clair et efficace, de couleur très voyante, est posé tout au long des parcours afin d'éviter que les concurrents ne s'égarent. Chaque croisement ou dédoublement de chemins est fléché, le bon itinéraire est ensuite rappelé par de la rubalise.

Une signalisation adéquate (plâtre au sol ou panneau) signale les particularités et les risques isolés tels que pierre sortant du sol, trous profonds dans le sol rendus invisibles par des feuilles et pouvant être potentiellement dangereux.

### Sécurité individuel des concurrents :

Chaque concurrent doit être conscient qu'il représente lui-même le premier maillon de la chaîne de la sécurité.

Il lui est **FORTEMENT** recommandé de prendre le départ en se munissant des éléments suivants :

- Un téléphone portable avec batterie CHARGÉE pour être capable de donner rapidement l'alerte s'il est victime ou témoin d'un problème
- Avoir enregistré dans son téléphone portable le n° des secours
- Un système d'hydratation suffisant ;
- Éventuellement quelques provisions pour éviter l'hypoglycémie ;
- Éventuellement d'une couverture de survie ;

Les secours (médecin et Croix Rouge) sont organisés en plusieurs postes :

- Un situé place de l'Eglise au départ/arrivée des courses ;
- Deux autres situés en forêt, placés de telle sorte à permettre une intervention rapide en tout point du parcours en voiture, en quad ou à moto.